

07/ EFFACEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES BT
RUE EUSTACHE DE CONFLANS

Rapporteur : M. MOUCHY

Par lettre du 12 février 2001, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne (SIEM) a fait connaître qu'il apporterait une participation de 70 % soit 98.554,73 F HT (15.024,57 €) sur les travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension rue Eustache de Conflans, laissant à la charge de la Ville le complément, soit 42.237,74 F HT (6.439,10 €) qu'il conviendra de régler directement au SIEM.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention escomptée, il conviendra d'autoriser le SIEM à assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission d'Urbanisme Equipement et Travaux du 4 septembre 2001,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 septembre 2001,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les propositions financières exposées ci-dessus ;

PREND acte de la participation de 70 % du SIEM à ces travaux ;

SOLLICITE le SIEM pour l'exécution de ces travaux et assurer la maîtrise d'ouvrage ;

DIT que la part restant à la charge de la Ville, soit 42.237,74 F HT (6.439,10 €) sera réglée directement sur mémoire au SIEM et est inscrite au budget primitif 2001 au compte nature 615.23, sous-fonction 928.14, opération n° 60.9900.08.

Le Rapporteur :
Signé : M. MOUCHY

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.